



TEL : 07 10 00 45 25.

Email : infos@mairieassinie.com.



NOTE DE SERVICE N°2025-29 /CAM/SG.

Relative aux amendes à appliquer aux défauts de permis de construire.

Le Maire

Aux agents chargés du recouvrement de la taxe communale de défaut de permis de construire.

Pour compter de la publication de la présente note de service, les tarifs des amendes à appliquer aux constructions sans autorisation sont précisés comme ci-après.

Superficie	Montant normal	Reduction	Montant à appliquer
50 à 100 m ²	1 250 000	70%	375 000
101 à 150 m ²	1 875 000	72%	525 000
151 à 200 m ²	2 500 000	75%	625 000
201 à 250 m ²	3 125 000	77%	718 750
251 à 300 m ²	3 750 000	80%	750 000
301 à plus de 400 m ²	4 375 000	82%	787 500

Attachant du prix au respect de cette directive, j'invite chacun en ce qui le concerne à veiller à son strict respect.

Fait à Assinie-Mafia, le 3 juin 2025.

Ampliation

Chef Secteur MCLU d'A.M 1



Pierre René MAGNE-WOELFFELL
Commandeur de l'Ordre National